

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 mars 2023, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Christian Tharin, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 31 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième séance de l'année du Conseil de ville 2023."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce qu'une modification de l'ordre du jour est demandée ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela n'est pas le cas. Nous pouvons débiter notre séance."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Traitement de la motion "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR) : décision
5. Traitement de la motion "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux" du 25.01.2023 (PS) : décision
6. Traitement du postulat "Energies : Parlons-en !" du 25.01.2023 (PS) : décision
7. Motions, postulats et interpellations
 - 7.a Motions
 - 7.b Postulats
 - 7.c Interpellations
8. Divers et imprévu

1. Appel

M. Christian Tharin, président : "Je passe la parole à M. David Sartore, PLR, secrétaire, pour l'appel."

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Mszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. David Sartore (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Quentin Colombo (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Sont excusés : M. Anthony Vale (PLR), Mme Chiara Voisin (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC) et Mme Elisabeth Beck (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : trois personnes sont présentes dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

M. Christian Tharin, président : "Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023. Pour ma part, je n'ai pas de correction, mais une information à apporter. A la page n° 15 du procès-verbal, point 11 de l'ordre du jour, il est fait mention que M. Hugo Figueiredo représentera l'Exécutif dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier". Le procès-verbal a correctement été écrit par rapport à l'annonce faite le 25 janvier 2023. Néanmoins, le membre de l'Exécutif présent dans le Conseil de fondation ne sera pas M. Hugo Figueiredo mais M. Olivier Zimmermann. Mis à part cela, je n'ai, pour ma part, pas de modification à apporter. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?"

M. Christian Tharin, président : "Bien ce n'est pas le cas, nous passons au vote."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023, est accepté à l'unanimité.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "Deux mois se sont écoulés depuis notre première rencontre mais le travail du Bureau, et le mien, n'a pas manqué."

Tout d'abord, la Chancellerie municipale a bien reçu tous les formulaires concernant les conflits d'intérêts, et je vous en remercie. Cette dernière a édité un registre et celui-ci est disponible à tout un chacun sur le site internet de la commune à la page du Conseil de ville. Je remercie également tous les membres du Conseil municipal qui ont effectué ce travail. Là aussi, le registre est disponible sur le site internet à la page du Conseil municipal.

Le 16 février dernier, vous avez reçu une invitation par courriel à une journée de formation (15 mai 2023) organisée par la Préfecture du Jura bernois. Le programme prévu de cette journée est intéressant. Je vous invite à vous inscrire si vos disponibilités vous le permettent mais attention, le délai d'inscription échoit le 31 mars prochain.

Un contrôle de la liste des interventions en suspens a été effectué par mes soins. Suite à cela j'ai découvert que plusieurs d'entre elles n'ont toujours pas reçu de réponse à ce jour. Etant donné que le suivi du traitement des interventions est de la compétence du Bureau, il a été décidé de procéder à une remise à jour, ou dépoussiérage, de cette liste, car certaines interventions datent quelque peu, ou beaucoup, et les sujets ne sont plus forcément tous d'actualité. Le Bureau a également décidé de lancer une consultation auprès des différentes fractions et du Conseil municipal, afin de pouvoir définir si une suite de traitement est encore nécessaire ou non. Le délai de consultation arrive à échéance aujourd'hui. Le Bureau fera

ensuite une synthèse des retours et les traitera lors de sa prochaine rencontre. Dans tous les cas, le dernier mot reviendra à notre assemblée, normalement lors de la séance du mois de mai prochain, car ce dossier vous sera soumis pour traitement final.

Concernant les représentations, le Bureau a répondu et effectué depuis notre dernière rencontre les délégations suivantes :

- 28 janvier 2023 : assemblée générale du Corps de musique. Pas de participation d'un membre du Bureau mais un message du Conseil de ville a été transmis par écrit au président de la société.
- 24 février 2023 : assemblée générale de la FSG Saint-Imier, les deux vice-présidents du Conseil y ont participé et ont également partagé le repas clôturant les festivités du 175^{ème} anniversaire de la société.
- 8 mars 2023 : j'ai effectué ce jour-là trois représentations différentes, je peux ainsi qualifier cette journée comme intéressante et ajouter, sous la forme écrite SMS, un sympathique smiley souriant 😊. Voici ces trois représentations :
 1. La première était une séance de travail avec le comité de l'Imériale pour discuter des modalités du cortège. Je vous transmettrai plus d'informations à ce propos ultérieurement et dès que le Bureau aura défini le mode de participation des autorités lors du défilé.
 2. La deuxième fut la cérémonie des nouveaux habitants venus s'établir dans notre commune en 2022. Un message de bienvenue a été prononcé autant bien par l'Exécutif que par le Législatif ainsi que par des représentants du CIDE. La partie officielle a été agrémentée par des intermèdes musicaux assurés par l'Ecole de musique du Jura bernois. La soirée s'est terminée de manière conviviale autour du partage d'une excellente raclette. Le 2^{ème} vice-président, M. Vital Carnal, et une scrutatrice, Mme Isabelle Gambetta, m'ont accompagné lors de cette manifestation au nom du Bureau du Conseil.
 3. Et enfin la troisième représentation que j'ai effectuée ce jour-là en tentant de me dédoubler quelque peu, si je peux dire, a été l'assemblée générale du Parc jurassien de la Combe-Grède où quelques mots de la part des deux autorités ont également été prononcés.

Enfin, ma dernière communication. J'ai été également approché par le Service de l'action sociale concernant l'organisation d'une rencontre entre le Parlement des jeunes et notre instance. Pour le moment, je n'ai malheureusement pas encore plus d'informations à ce sujet mais je ne manquerai pas de vous informer sur la suite des tractations lors de mes prochaines communications.

Voilà. Je passe la parole au Conseil municipal pour ses communications."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je m'excuse, il y aura des doublons avec les représentations de M. le président du Conseil de ville. J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil municipal :

- 28 janvier 2023 : assemblée générale du Corps de Musique, avec M. Samuel da Silva, conseiller municipal en charge de la culture.
- Comité stratégique élargi de SACEN le 1^{er} février 2023 avec une délégation du Conseil municipal.

- 8 février 2023, assemblée générale de Crescentia SA en présence de membres du Conseil de ville.
- Cérémonie des nouveaux habitants de Saint-Imier le 8 mars 2023 à la Salle de spectacles, en présence des autorités et de 80 nouvelles habitantes et nouveaux habitants.
- Assemblée générale du CIDE le 13 mars 2023 avec Mme Gisèle Tharin, conseillère municipale.
- Apéritif organisé dans le cadre du Challenge Leuenberger, le 19 mars 2023, en compagnie de M. Samuel da Silva, conseiller municipal.
- Conférence de presse pour la pose de la première pierre de l'hôtel mardi matin en compagnie de Mmes Josika Iles et Gisèle Tharin, conseillères municipales.
- Ce samedi, je souhaiterai la bienvenue aux membres de l'Association bernoise sportive de tir qui tiendra son assemblée générale dans notre cité.

Du reste, de très nombreuses séances de travail ont eu lieu, notamment en lien avec les nombreux événements qui auront lieu cette année, soit notamment la Fête de lutte du Jura bernois, les Rencontres internationales anti-autoritaires, le Carnaval,... mais aussi avec différentes institutions avec lesquelles nous collaborons, notamment Mémoires d'Ici, le ceff, Pro Saint-Imier, Jura bernois Tourisme, le canton de Berne ou encore le COSC. J'ai également pris part au comité du RVAJ, et de Centre Jura, pour prendre mes fonctions.

Le Conseil municipal a été reçu par le Parlement des jeunes pour une rencontre cordiale après une séance de l'Exécutif. A cette occasion, le comité nous a parlé du programme de l'année. Notez déjà la date du 7 juillet 2023, il s'agira de la soirée "Ramène ta grillade" qui aura lieu sur la Place du Marché.

Je vous informe encore que le Conseil municipal a décidé d'augmenter, avec effet au 1^{er} mars 2023, la température du bassin de natation, suite à de nombreuses demandes des différents utilisateurs. Au total, ce ne sont pas moins de 70'000 kWh de gaz (l'équivalent de 7'000 litres de mazout) qui ont pu être économisés au cours du dernier trimestre 2022 par rapport à la même période de 2021, soit une baisse de la consommation de 50 % et une économie de plus de 6'200 francs aux tarifs 2022 ou CHF 11'100.- aux prix en vigueur en 2023.

Au sujet des grands projets en cours, je peux vous informer que le projet "Abattoirs" va de l'avant. Un groupe de travail (issu du conseil d'administration) a été constitué pour avancer et donner des préavis au conseil d'administration. Les différents partenaires seront reçus par le conseil d'administration d'ici la fin du mois afin de pouvoir se déterminer sur la suite à donner à ce projet important pour l'avenir et l'attractivité de Saint-Imier.

J'en ai terminé avec mes communications, je vous remercie pour votre attention."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Participation au projet suisse.bouge dans le cadre du duel intercommunal. Au nom du Conseil municipal, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre commune participera, à nouveau cette année, au Duel intercommunal dans le cadre du projet "suisse.bouge". En effet, du 1^{er} au 12 mai des acteurs locaux, liés au monde du sport ou de l'activité physique, proposeront des animations sportives gratuites dans le but de faire bouger les Imériennes et les Imériens, mais avant tout pour partager un moment convivial et qui plus est bon pour la santé. Dans tous les cas, l'Exécutif imérien vous invite, chères conseillères et chers conseillers de ville, ainsi que toute la population à inscrire la date du samedi 13 mai, au cours de laquelle des manifestations actives auront lieu toute la journée, dans cette même salle et dans d'autres lieux de notre localité. Toutes les

informations seront communiquées dans la Feuille d'avis officielle, sur les pages Facebook et Instagram de notre Municipalité, ainsi qu'au travers des acteurs qui participeront durant ces deux semaines. En outre, un site internet vous sera aussi communiqué tout prochainement. Ainsi, tout le monde pourra apprécier en un clin d'œil tout le catalogue d'activités avec les informations idoines et même s'y inscrire directement. A ce propos, le Conseil municipal compte sur une vaste participation afin que Sainti s'épanouisse sportivement, aussi. Finalement, je vous annonce qu'une forte délégation des conseillères et conseillers du municipal viendront transpirer le 13 mai, l'appel est lancé. Merci pour votre attention."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je ne vais pas revenir sur le bassin de natation, puisque l'information a déjà été faite, mais par contre je vais vous parler de la piscine découverte. Le projet a commencé avec un mois et demi de retard suite à une opposition de l'Office cantonal des eaux, mais dès que celle-ci fut levée les premiers travaux ont pu démarrer. L'hiver n'a pas été très long mais la période de grand froid qui a suivi n'a pas permis d'aller aussi vite que nous voulions. Par conséquent, même si tout se passe actuellement sans trop de problèmes, nous n'allons pas pouvoir ouvrir comme souhaité mi-mai. Le nouveau planning nous donne une ouverture début juillet. Nous faisons le maximum pour gagner quelques jours mais nous sommes toujours tributaires de la météo et des artisans qui souffrent aussi du délai d'approvisionnement des matières premières. Les travaux sont conséquents et nécessitent une grande coordination, notamment pour la technique et le génie-civil. Une réflexion est également menée pour améliorer le confort des utilisateurs avec le réaménagement des vestiaires. Si les travaux sont possibles avant l'ouverture, ils seront réalisés dans la foulée. Cas échéant, ces derniers feront l'objet d'une seconde étape au terme de la saison estivale au même titre que les finitions extérieures (goudronnage de la place de parc notamment). Les coûts sont pour l'heure entièrement maîtrisés et la réserve n'a pas encore été entamée malgré toutes les adjudications réalisées."

M. Christian Tharin, président : "Bien, est-ce que le Conseil municipal souhaite encore la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Traitement de la motion "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR) : décision

Rapport du Conseil municipal :

En date du 25 janvier 2023, le PLR a déposé une motion au sujet de l'actualisation et de la modification du Règlement des commissions permanentes. Conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur l'entrée en matière ou non.

Cette motion comporte deux axes. Premièrement, il est demandé de modifier le Règlement des commissions permanentes afin de permettre au Parlement des jeunes d'avoir un siège avec voix consultative ou décisionnelle au sein de la commission de la jeunesse. Le Conseil municipal partage l'avis des motionnaires : le Parlement des jeunes prend son rôle au sérieux et propose régulièrement des activités de qualité pour la jeunesse imérienne : organisation de débats, animations sur la Place du Marché, soutien à divers projets, etc. Compte tenu de cette dynamique positive, le Conseil municipal vous propose de soutenir la proposition d'inclure une représentation du Parlement des jeunes au sein de la Commission de la jeunesse. Ce relai supplémentaire ne peut être que bénéfique et permettrait d'accentuer le poids du Parlement des jeunes dans le fonctionnement de notre commune. Il y a lieu de constater que la modification demandée engendrera également la modification du Règlement du Parlement

des jeunes qui prévoit actuellement une incompatibilité entre le Parlement des jeunes et les fonctions électives municipales.

Deuxièmement, la motion demande de revoir complètement le Règlement des commissions permanentes. Ce règlement a été adopté par votre Conseil le 5 février 2015. Un projet de modification dudit règlement avait été refusé par votre Conseil en date du 8 décembre 2016. Le Conseil municipal rejoint l'avis des motionnaires : le règlement date de 2015 et un passage en revue des articles afin de procéder à un toilettage se justifie. En ce qui concerne les suggestions évoquées par les motionnaires, il n'appartient pas à l'exécutif de se prononcer sur ces propositions concrètes. En effet, ce point concerne le législatif et le fonctionnement de ses commissions et il appartiendra, en cas d'acceptation, à la commission attributaire de plancher sur ces exemples de proposition.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose d'entrer en matière et de soutenir cette motion.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole au Conseil municipal."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Etant donné le délai court, je vais vous lire la prise de position du Conseil municipal, que vous avez reçue hier."

...M. Corentin Jeanneret, maire, procède à la lecture du Rapport du Conseil municipal figurant ci-dessus...

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec plaisir et intérêt de la demande de modification du Règlement des commissions permanentes qui permettrait au Parlement des jeunes d'avoir un siège avec voix consultative ou décisionnelle au sein de la Commission de jeunesse par exemple. A l'heure où seuls 37 % des ayants droit participent à l'élection de leurs autorités, il est rassurant et réjouissant de voir que des jeunes s'impliquent dans leur ville pour le bien-être de leur génération. Par conviction et à titre de reconnaissance, continuons de leur faire confiance et donnons-leur une voix en acceptant la modification du Règlement du Parlement des jeunes. En ce qui concerne, la deuxième partie de la motion PLR, notre fraction est aussi d'avis que le Règlement des commissions permanentes mérite d'être revu et adapté. Toutefois, nous sommes d'avis que c'est à chaque commission permanente de proposer les changements nécessaires et souhaités. Ce travail doit être réalisé par les membres avec la précieuse collaboration des chefs de services. Ce sont les personnes elles-mêmes concernées qui réussiront à faire évoluer le règlement dans la bonne direction puisque ce sont elles qui en ont l'utilité au quotidien. Là aussi, faisons confiance aux élus et nommés qui s'investissent dans leurs commissions en y mettant, au fil des législatures, toute leur énergie et motivation. La fraction ARC propose donc que chaque commission dispose de 6 mois pour transmettre au Conseil municipal ses propres modifications. Ce dernier pourra à ce moment-là proposer le changement complet du Règlement des commissions permanentes. Nous sommes convaincus que cette façon de faire sera la plus rapide, efficace, économique et rationnelle."

M. Vital Carnal, PS : "Il est toujours utile de revoir les règlements qui régissent notre société. La fraction socialiste accepte cette motion et la proposition faite de la confier à la Commission de gestion. Elle adhère à la proposition d'inclure davantage le Parlement des jeunes dans la politique locale. En outre, il est bien dommage que des initiatives pragmatiques vont être refusées ce soir. Pour des questions politique de minorité, c'est décevant, que nous ne travaillions pas pour le bien du citoyen."

M. Marcel Gilomen, PLR : "La fraction PLR soutient le traitement de la motion « Actualisation

et modification du Règlement des commissions permanentes », ainsi que son traitement par la Commission de gestion. Nous acceptons également que le Parlement des jeunes puisse avoir un siège avec voix consultative ou décisionnelle au sein de la Commission de la jeunesse."

M. Christian Tharin, président : "Bien nous avons donc une proposition de la fraction ARC, ainsi qu'une proposition du PLR. Je vous propose de voter de la manière suivante : en premier lieu, nous devons voter l'entrée en matière, puis, en cas d'acceptation, à qui sera confié le traitement de la motion."

...il n'y pas d'opposition à cette manière de faire...

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 0 abstention.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Christian Tharin, président : "Bien, maintenant nous aller voter pour savoir qui sera chargé du traitement de la motion. Je vous rappelle que vous ne pouvez voter qu'une seule fois."

Au vote, il y a 18 voix pour confier le traitement de la motion à la Commission de gestion.

Au vote, il y a 9 voix pour confier le traitement de la motion à toutes les commissions permanentes concernées.

Le traitement de la motion "Actualisation et modification du Règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR) sera confié à la Commission de gestion.

5. Traitement de la motion "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux" du 25.01.2023 (PS) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 21 mars 2023, le Conseil municipal a traité la motion de la fraction socialiste du 25 janvier 2023 intitulée "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux".

L'Exécutif recommande au Conseil de ville de refuser ladite motion. Vous trouverez ci-dessous l'argumentaire du Département de l'équipement sur lequel s'est appuyé le Conseil municipal.

Département de l'équipement
PROPOSITION DE PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 janvier 2023, la fraction socialiste a déposé une motion intitulée "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux".

Conformément à l'art. 11 du Règlement du Conseil de ville du 8 septembre 2022, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion.

Plusieurs réseaux chauffages à distance utilisant des copeaux de bois ont été construits dans le vallon de Saint-Imier et dans l'arc jurassien. Ce système représente une alternative

incontestable aux énergies fossiles. Une des questions cruciales est celle de la disponibilité du bois local et régional, comme l'ont démontré les discussions entre le Département de l'équipement et la Bourgeoisie de Saint-Imier.

Une offre a été demandée à un bureau spécialisé pour réaliser la pré-étude d'un tel projet au sud de la route cantonale. Ces investigations devraient débuter cette année. Elles seront intégrées au plan directeur énergétique en cours d'élaboration actuellement. Tant la Commission de l'équipement que le Conseil municipal et la Conseil de Ville seront appelés à se prononcer.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de recommander le refus de la motion "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux", afin d'éviter les doublons avec la Commission de l'équipement.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Bien, je donne la parole au Conseil municipal avant d'ouvrir la discussion."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais vous lire la prise de position du Conseil municipal, que vous avez reçue hier."

...Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, procède à la lecture du rapport du Conseil municipal figurant ci-dessus...

M. Ugo Boillat, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance de la motion du Parti socialiste lors de notre dernier Conseil de ville. Nous sommes conscients que les énergies renouvelables sont un sujet qui amène discussions et débats actuellement. Depuis quelques années notre Municipalité fait preuve d'intérêt et d'engagement quand on parle de l'avenir des énergies renouvelables. En ce qui concerne objectivement le contenu de cette motion, nous avons appris que le Département de l'équipement s'était déjà penché sur le sujet et avait entamé des discussions avec les acteurs concernés depuis un certain temps. La Commission de l'équipement nous dit même, je cite : Une offre a été demandée à un bureau spécialisé pour réaliser la pré-étude d'un tel projet au sud de la route cantonale. Ces investigations devraient débuter cette année. Elles seront intégrées au plan directeur énergétique en cours d'élaboration actuellement. Tant la Commission de l'équipement que le Conseil municipal et la Conseil de ville seront appelés à se prononcer. Après discussion la fraction ARC refuse la motion "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux", afin d'éviter les doublons avec la Commission de l'équipement."

M. Yann Doutaz, PLR : "Le PLR Saint-Imier a pris connaissance avec intérêt de la motion PS "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux". L'objectif de ce texte est louable et soulève des questions pertinentes quant à notre indépendance énergétique locale ainsi que le souhait de trouver des solutions nouvelles et économiques pour les Imériennes et les Imériens. Cependant, le PLR Saint-Imier constate que le moment n'est pas opportun. En effet, comme vous l'avez appris, l'Exécutif imérien travaille déjà à l'étude d'une nouvelle solution de chauffage collectif et surtout à l'intégration d'une vision complète orientée développement durable pour Saint-Imier dans son programme de législature 2023-2026 qui nous sera soumis bientôt. Le PLR Saint-Imier refuse donc à l'unanimité cette motion. Nous restons cependant ouverts à étudier une nouvelle demande après avoir pris connaissance des projets du Conseil municipal."

M. Théo Brand, PS : "La fraction socialiste prend acte de la prise de position du Conseil municipal, de la fraction PLR, et de la fraction ARC. Partant, il ne fait aucun pli que notre motion ne passera pas la rampe. Nous trouvons bien évidemment cela dommageable car notre

motion poursuivait à la fois un but écologique, social et économique. Afin de produire cette motion, nous avons effectué des recherches conséquentes. Nous avons en effet contacté :

- La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne.
- La Professeure Martine Rebetez de l'Université de Neuchâtel, climatologue et chercheuse au WSL.
- Le Secrétariat du cercle forestier du Jura bernois.
- Le Docteur Thibault Lachat du WSL (forestier écologiste).
- Le Docteur Michael Rheinard de l'Office fédéral de l'environnement (excellent connaisseur des problématiques forestières du Jura bernois).
- Monsieur Serge Terraz, président de la Commune bourgeoise de Saint-Imier.
- Monsieur Rénaud Queloz, chef de la Division forestière du Jura bernois.
- Monsieur Lucien Blaser, chef du domaine de l'économie forestière à la Division forestière du Jura bernois et Monsieur Claude Gassman, secrétaire-caissier de l'Association Energie-bois Interjura.

Il résulte de nos investigations qu'actuellement le bois-énergie n'est pas valorisé à sa juste valeur et qu'il est de notre devoir de valoriser notre bois en augmentant la demande. Les experts sont unanimes, les forêts du Jura bernois sont d'une manière générale encore actuellement sous-exploitées. Nous sommes donc encore très loin de la surexploitation forestière et le problème actuel n'est pas la disponibilité en bois mais bel et bien la volonté politique de valoriser notre bois. La fraction socialiste n'ayant jamais eu le dessein d'écarter le Département de l'équipement de ce projet ni de créer un doublon en proposant cette motion. Nous désirons proposer notre collaboration gratuite et dévouée à la cause du bois-énergie au Département de l'équipement de Saint-Imier afin de consolider le projet en cours d'élaboration. Nous pourrions ainsi dissoudre les craintes du Département quant à la surexploitation de nos forêts qui sont en constante expansion et enrichir le débat par nos recherches."

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière."

Au vote, 5 voix sont pour l'entrée en matière. Il y a 22 voix contre l'entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée.

6. Traitement du postulat "Energies : Parlons-en !" du 25.01.2023 (PS) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 21 mars 2023, le Conseil municipal a traité le postulat de la fraction socialiste du 25 janvier 2023 intitulé "Energies : Parlons-en !".

L'Exécutif recommande au Conseil de ville de refuser ledit postulat. Vous trouverez ci-dessous l'argumentaire du Département de l'équipement sur lequel s'est appuyé le Conseil municipal.

Département de l'équipement
PROPOSITION DE PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 janvier 2023, la fraction socialiste a déposé un postulat intitulé "Energies : Parlons-en !".

Conformément à l'art. 13 du Règlement du Conseil de ville du 8 septembre 2022, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur le postulat ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet du postulat.

Depuis le début des années 2000 les questions liées aux énergies occupent la commune de Saint-Imier, ses instances politiques et ses services. L'évolution et les changements dans ce domaine ont été considérables et vont se poursuivre.

Plusieurs démarches et projets actuellement en cours vont contribuer à l'élaboration de la politique énergétique communale à moyen et long terme. La conception du programme de législature 2023-2026 qui comprendra plusieurs volets énergétiques, l'élaboration du Plan directeur énergétique communal (actuellement en cours en collaboration avec Jb.B) et la réalisation de plusieurs études de projets (chauffages à distance au centre de la commune, productions photovoltaïques) vont permettre aux autorités de Saint-Imier de définir un cap afin de s'adapter aux défis actuels et futurs dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance des travaux en cours pour apporter des réponses aux défis communaux en matière énergétique, il est proposé au Conseil municipal de recommander le refus du postulat. En effet, les discussions futures tant dans les commissions qu'au sein de l'Exécutif et du Législatif seront autant d'occasions de débattre et définir la politique énergétique communale sur le moyen et le long terme.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Je donne la parole au Conseil municipal, avant d'ouvrir la discussion."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais vous lire la prise de position du Conseil municipal, que vous avez reçue hier."

...Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, procède à la lecture du rapport du Conseil municipal figurant ci-dessus...

M. James Souchon, PLR : "L'énergie est un sujet d'actualité, comme on le voit encore bien ce soir, c'est un thème actif au sein de la commune. Le PLR Saint-Imier, soutenant les dossiers déjà ouverts à ce jour comme explicité au point 5., refuse à l'unanimité ce postulat. Le PLR propose que le Conseil municipal considère dans son programme de législature le sujet de la politique énergétique de notre commune."

Mme Paula Tanner, ARC : "Lors du dernier Conseil de ville la fraction socialiste a présenté un postulat visant l'ouverture du débat en ce qui concerne les énergies. Alors que depuis plusieurs années notre Municipalité travaille les questions liées aux énergies, que l'élaboration d'une politique énergétique communale à moyen et long termes est au menu et que la commission pour un développement durable est dans l'imminence de nous rendre un rapport, les occasions d'ouvrir la discussion et débattre les points de vue ne vont pas manquer. En plus, la conception du programme de législature 2023-2026 qui comprendra plusieurs volets énergétiques, l'élaboration du Plan directeur énergétique communal (actuellement en cours en collaboration avec Jb.B) et la réalisation de plusieurs études de projets (chauffages à distance au centre de la commune, productions photovoltaïques) vont permettre aux autorités de Saint-Imier de définir un cap afin de s'adapter aux défis actuels et futurs dans ce domaine. Basée sur les arguments susmentionnés, notre fraction estime que les discussions futures tant

dans les commissions qu'au sein de l'Exécutif et du Législatif seront autant d'occasions d'échanger nos idées et nos points de vue. Nous suivons ainsi la proposition du Conseil municipal et refusons ce postulat."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Deux-trois remarques. Ici aussi cela ne va pas passer, mais on votera pour le plaisir. Réactions au texte : j'ai été étonné que certains le prennent comme une attaque personnelle. Pour d'autres, cela a été la critique du travail réalisé. Je m'excuse, c'est du français. On demande finalement une question existentielle : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Rien d'autre. Pour qu'on puisse entrer justement dans le débat. Je pense qu'il y a une chose que l'on doit bien comprendre aussi, c'est que dans un programme de législature, on donne des axes. On va dire qu'on va aller s'occuper de ceci, et cela. On peut certes y inclure le thème de l'énergie. Moi, ce qui m'embête dans cette histoire, ce qui nous embête dans cette histoire, c'est que l'on va perdre environ 9 mois avant d'attaquer. Nous pensons aussi que certaines problématiques comme l'énergie doivent être beaucoup plus débattues et présentes dans notre Conseil pour bénéficier de l'expérience des 31 conseillers. Je crois que c'est quelque chose d'important. C'était cela le but. C'était tout simple. Cela n'a pas séduit. Nous avons eu aussi des réactions très positives : "C'est une super idée, mais pas bon timing. Il faut les laisser se mettre en place", en parlant du Conseil municipal. On s'excuse de vous avoir boosté. On met le postulat au chaud et on le ressortira lorsqu'on sera dans le bon timing. Nous sommes très contents d'avoir fait cette démarche, et nous aurons l'occasion d'en reparler. Pour le plaisir on va voter. On sera 5 pour. Vous serez 19, ou même 22, contre.

M. Christian Tharin, président : "Bien, votons l'entrée en matière."

Au vote, il y a 5 voix pour l'entrée matière. 18 voix sont contre l'entrée en matière. Il y a 3 absentions.

L'entrée en matière est refusée.

7. Motions, postulats et interpellations

7.a Motions

7.b Postulats

7.c Interpellations

7.a Motions

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu de motion, nous pouvons passer au point suivant."

7.b Postulats

M. Christian Tharin, président : "J'ai reçu ce soir un postulat. Je donne la parole."

M. Théo Brand, PS : "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux. Il ressort de la coutume de la Municipalité de Saint-Imier de ne plus présenter les décomptes finaux au Conseil de ville. La fraction socialiste désire effectuer un changement de cette pratique en demandant que les décomptes finaux des chantiers communaux soient présentés en points individuels au Conseil de ville imérien. Les chantiers communaux au sens de ce postulat sont ceux dont la commune a financé tout ou partie dudit chantier et ceux dont la commune a été le maître d'ouvrage. Le Conseil de ville aura pour tâche de voter une décharge de responsabilité vis-à-vis du Conseil

municipal et de l'administration communale. A l'image de ce qui se passe dans l'assemblée générale d'une SA, cette décharge de responsabilité votée aura le bénéfice de guérir les éventuels vices en présence, il faut comprendre par-là que la décharge aura un effet guérisseur et protégera autant la commune que le Conseil municipal. La présentation de ces décomptes augmentera également la transparence imérienne et permettra un renfort de confiance non seulement entre l'organe exécutif et l'organe législatif de notre commune, mais également entre l'organe exécutif et tout le peuple imérien. Cette législature fera sans doute l'objet de changements structurels où la confiance jouera un rôle essentiel. Ce postulat n'a en aucun cas la volonté d'insinuer que les décomptes actuels ne respectent pas les crédits votés ou que les chantiers communaux sont gérés de manière approximative. Au contraire nous sommes conscients du grand travail qui est fait autour de tous les chantiers menés par la commune et désirerions valoriser ce travail en offrant la possibilité de montrer que ce travail souvent critiqué est effectué proprement avec professionnalisme et diligence. Nous désirerions faire reconnaître la qualité de la maîtrise d'œuvre effectuée par la Municipalité de Saint-Imier en offrant à l'administration communale et au Conseil municipal la possibilité de les décharger de leur responsabilité. La fraction socialiste espère que le Conseil municipal et le Conseil de ville sauront donner une suite favorable à ce postulat reconnaissant du travail effectué par les services municipaux."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous accusons bonne réception de votre postulat. Nous y répondrons par écrit, avec la prise de position de l'Exécutif, pour le prochain Conseil de ville."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il d'autres postulats ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux interpellations."

7.c Interpellations

M. Christian Tharin, président : "J'ai reçu deux interpellations. Je donne la parole."

M. Laurent Egloff, ARC : "Interpellation intitulée : L'Imériale !" Il y a une année, la fraction ARC avait posé une petite question concernant l'Imériale et le soutien que la commune apportait à cette manifestation importante pour notre Cité. La réponse été apportée lors du dernier Conseil de ville de la précédente législature, les contacts et discussions étaient en cours. Nous aimerions toutefois insister et demander au nouveau Conseil municipal quelle est sa vision du futur pour cette fête populaire majeure à Saint-Imier et dans sa région. En 2026, Saint-Imier sera la plus grande commune du Jura bernois. Elle devra alors montrer son dynamisme, son inventivité et sa douceur de vivre à toute la région et au-delà. Quoi de mieux qu'une fête populaire pour mettre en valeur toutes ces qualités et tisser des liens ? Nous avons à Saint-Imier d'excellentes compétences industrielles, mais également culturelles, des commerçants et artisans dynamiques, des sociétés locales actives et pleines de bonnes volontés. Ces compétences-là, sont-elles consultées ? Sont-elles intégrées dans le processus pour développer un futur radieux pour l'Imériale ? La Commission économie et tourisme est-elle saisie de ce dossier ? Enfin, nous aimerions savoir où en sont les relations avec le comité d'organisation de l'Imériale et si des échanges ont lieu sur les thèmes que nous venons d'aborder ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous avons pris bonne note de votre interpellation. Nous allons consulter les différents services de la Municipalité de Saint-Imier qui sont concernés par ce sujet, et une réponse vous sera apportée."

M. Christian Tharin, président : "Je m'excuse, j'ai oublié de donner la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. Y a-t-il des réponses à apporter ?

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons reprendre avec la suite des nouvelles interpellations."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Interpellation intitulée : Déchetterie - Coin "troc". Ce soir, nous nous permettons de revenir sur une petite question posée en 2018. Notre fraction avait demandé s'il était possible d'organiser un coin "troc" à la déchetterie, afin que des objets encore utilisables y soient déposés et trouvent un nouveau propriétaire. Le conseiller municipal en charge à l'époque nous avait alors répondu que, entre autres, la déchetterie manquait de place et que ce point serait repris dans le cadre du projet de la nouvelle déchetterie qui serait abordé dans les discussions de la fusion. Cette dernière n'étant plus d'actualité, nous souhaiterions donc savoir si un espace de seconde vie pourrait tout de même voir le jour dans notre infrastructure communale. Nous sommes convaincus que ce coin serait fortement apprécié par les citoyennes et citoyens, d'autant plus que le recyclage, permettant de lutter contre le gaspillage et la surconsommation, est au cœur des discussions en ce moment."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci Mme Martine Bourquin, ARC, pour votre question qui me permet de faire un petit historique sur la question de la déchetterie. Les réflexions en vue de la mise aux normes et de l'agrandissement de la déchetterie remontent maintenant à presque 10 ans. Plusieurs variantes d'avant-projets ont été étudiées et évaluées afin de vérifier la faisabilité d'une implantation sur le site actuel, de vérifier les principes d'exploitation et de chiffrer le projet. En 2015 déjà, les communes du Haut-Vallon ont été approchées afin de savoir si elles souhaitaient collaborer au projet sous une forme ou sous une autre. Le projet a par la suite été mis en stand-by pendant la phase d'étude sur la fusion des communes du Haut-Vallon jusqu'au résultat du vote populaire. Le dossier a ensuite été réactivé afin de relancer le projet de déchetterie et d'envisager d'éventuelles collaborations intercommunales. Suite au retour positif de plusieurs communes, des contacts ont été pris avec Vadec en vue de lui confier le pilotage de l'étude d'avant-projet et la coordination avec les communes. Vadec a donc pris en main le dossier de nouvelle déchetterie intercommunale et constitué un comité de pilotage composé de représentants des communes impliquées. Vadec a entrepris différentes vérifications (choix du site, besoins actuels et futurs en matière de récupération et de valorisation des matières, chiffrage du projet, etc.). Des informations circonstanciées à l'attention de différents publics devraient commencer à être diffusées dans le courant du printemps 2023 afin d'envisager sereinement de solliciter les crédits nécessaires auprès des instances compétentes d'ici fin 2023 – début 2024. Maintenant, plus précisément sur la question du "troc", il est prévu dans l'avant-projet de la déchetterie intercommunale un espace dit "Ressourcerie", c'est-à-dire un lieu de dépôt. Ce lieu de dépôt ne peut pas être géré par la déchetterie pour des raisons légales qui ne l'autorisent pas, liées à la sécurité des objets repris et liées à l'impossibilité pour une déchetterie de réaliser des transactions (y compris financières). Un tiers devra donc gérer la réception du matériel et le mettre à disposition de la population dans un autre endroit. Des contacts seront pris par le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour savoir si des associations ou fondations sont intéressées à s'installer à Saint-Imier pour réaliser cette tâche. On vous tiendra au courant."

M. Johan Wermeille, PLR : "Le canton a décidé de placer certains tronçons de routes cantonales en zone 30 km/h ou de les limiter à 30km/h. A la suite de cela, notre Municipalité a lancé une étude de trafic afin d'évaluer les éventuels reports de charges induits par cette décision et sur la nécessité, éventuellement de revoir le principe des zones 30 km/h à Saint-Imier et/ou leur découpage afin d'éviter notamment le trafic parasite et avoir une certaine cohérence sur l'ensemble du territoire. Il semble que les

conclusions du rapport sont connues. Est-il possible d'avoir des informations à ce propos ? De plus, force est de constater que les limitations imposées ont parfois de la peine à être respectées par certains véhicules. Notre commune a la chance de disposer d'au moins un radar DSD (Digital Safety Display – Affichage de sécurité numérique). Ne serait-il pas possible de les utiliser de manière constante et ceci en variant les rues de manière régulière ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je peux apporter un début de réponse concernant la zone 30 km/h, mais pas concernant le radar. Effectivement, une étude a été réalisée, et un préavis a déjà été arrêté en séance de Commission urbanisme et mobilité. Le sujet sera traité en séance du Conseil municipal la semaine prochaine, ou dans deux semaines. Une décision sera prise et les informations suivront."

Johan Wermeille, PLR : "Merci."

M. Yves Rochat, PLR : "Je serais intéressé de savoir si les travaux en cours au niveau de la construction du nouveau bâtiment pour les Services techniques à Marne-de-la Coudre se déroulent bien. Les délais, et surtout les budgets, sont-ils tenus ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Oui, les travaux se déroulent correctement, et au niveau du budget nous sommes dans les normes."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il encore des interpellations ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au dernier point de l'ordre du jour."

8. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas de divers et imprévu, est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Etienne Geiser, PLR : "Un divers en faveur de la cheffe du Département de l'équipement. En effet, j'ai eu le plaisir d'assister à l'atelier "Moins et mieux consommer l'énergie" organisé par les Services technique de Saint-Imier et Sacen SA. Cet atelier, animé avec bienveillance par Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, fut très instructif malgré la maigre population présente. Les explications furent limpides et l'on peut résumer que la parcimonie soulage notre porte-monnaie et protège l'environnement. Comme entrepreneur et élu PLR, j'ai ensuite pris langue avec M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, pour le questionner économiquement au sujet des prévisions énergétiques qui plombent notre population et nos PME. Avec pragmatisme, il m'a éclairé très simplement au sujet des clients non captifs, grands consommateurs, avec contrat cadre (+ de 100'000 kWh) et réconforté au sujet de la confiance de ceux-ci à l'égard de nos services. Pour les consommateurs captifs (- de 100'000 kWh), les appels d'offres sont en cours et les perspectives d'atteindre la stabilité inflationnelle en milieu d'année se profilent. Dès lors, Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, je vous demande avec l'aide de votre Service, de bien vouloir nous informer, ainsi que la population et les PME, de l'évolution des prix, ceci par voie digitale, écrite, sur le site internet, et même au travers d'un atelier, ou séance d'information, animé pourquoi pas par M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, qui s'est porté volontaire."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Merci M. Etienne Geiser, PLR. Je suis plus que ravie d'apprendre que l'atelier a plu. Effectivement, je pense que ce genre

d'atelier est bénéfique, et que cela permet à la population de mieux comprendre ce qui se passe. Il est possible que d'ici cet automne des ateliers soient organisés. Quant à plus d'informations, je vais voir avec mon Département comment l'on pourrait plus informer."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il encore des divers et imprévus ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie pour votre participation, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 27.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :